



# PROTOCOLE SANITAIRE

## CRISE SANITAIRE DE LA COVID-19

## RENTREE 2021



### Éducation & Culture Sainte-Thérèse

Campus EST (collège & lycée)  
Avenue Érasme, Rond-point de l'Europe, 77330 Ozoir-la-Ferrière  
Tél : 33(0)1.64.43.10.00 - Fax 33(0)1.64.43.10.13

Campus OUEST (école & niveau 6ème)  
6 avenue de la Doutré, 77330 Ozoir-la-Ferrière  
Tél : 33(0)1.60.18.51.70 - Fax 33(0)1.60.18.50.48

AGEC Sainte-Thérèse - SIRET 784 989 568 00034 - APE 8531 Z - [contact@ecst.org](mailto:contact@ecst.org) - [www.ecst.org](http://www.ecst.org) -    @ecst4u

## SOMMAIRE

---

Présentation du protocole - Calendrier	page 3
Calendrier - Accueil des élèves – Fermeture des classes/Contact tracing	page 4
Les gestes barrières	page 5
- Lavage des mains	page 5
- Port du masque	page 5
- Aération et ventilation des classes et des locaux	page 6
La limitation du brassage des élèves	page 7
Les règles de distanciation physique	page 8
La restauration scolaire	page 8
Activités physiques et sportives	page 9
Nettoyage et désinfection des locaux	page 10
L'information, la communication et la formation	page 10
Protocole de gestion d'un cas COVID	page 11

# PRESENTATION

## CONTEXTE

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour l'année scolaire 2021-2022 une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert ;**
- **niveau 2 / niveau jaune ;**
- **niveau 3 / niveau orange ;**
- **niveau 4 / niveau rouge.**

Ce protocole présente les mesures de fonctionnement pour les différents niveaux. Il permet de donner une visibilité sur les mesures qui pourront être mises en œuvre au cours de l'année scolaire en fonction de la situation épidémique.

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

## OBJECTIFS

- Privilégier l'enseignement en présence et permettre l'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires
- Un plan de continuité pédagogique pourrait être mis en place au lycée en cas de « zone orange » et sera mis en place au lycée et au collège à partir du niveau de 4<sup>ème</sup> en cas de « zone rouge », afin d'organiser des modalités d'enseignement en mode « hybride ».
- Le plan de continuité pédagogique continue à s'appliquer, notamment en cas de fermeture ponctuelle d'une classe, d'un niveau ou d'un établissement.

## PRÉALABLE

- Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.
- De même, les élèves ayant été testés positivement, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ne doivent pas se rendre dans l'établissement scolaire (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent la vie scolaire.
- Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.
- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Le port du masque est requis selon les mêmes modalités que celles applicables aux personnels.

# CALENDRIER

Le présent protocole est valable à compter de la rentrée 2021 et ce jusqu'à nouvel ordre.

## ACCUEIL DES ELEVES

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

	ECOLE PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Niveau 1 / niveau vert	Accueil en présentiel de tous les élèves		
Niveau 2 / niveau jaune			
Niveau 3 / niveau orange	Accueil en présentiel	Accueil en présentiel	Hybridation possible lorsque la configuration de l'établissement le nécessite (en particulier lorsque cela est rendu nécessaire pour la bonne application des mesures prévues par le présent cadre sanitaire)
Niveau 4 / niveau rouge	Accueil en présentiel	<b>6<sup>e</sup> – 5<sup>e</sup></b> : accueil en présentiel <b>4<sup>e</sup> – 3<sup>e</sup></b> : hybridation systématique avec une limitation des effectifs à 50 %	Hybridation systématique avec une limitation des effectifs à 50 %

## FERMETURE DES CLASSES ET CONTACT-TRACING

### ECOLE PRIMAIRE

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

### COLLEGE - LYCEE

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé sera mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif et les évincer des établissements durant 7 jours (à l'exception de ceux justifiant d'une vaccination complète).

## LES GESTES BARRIERES

**Les gestes barrières rappelés dans le présent protocole doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde.** Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1



Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures

### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut, on utilisera une solution hydro alcoolique.

**Il appartient aux parents d'élèves du collège et du lycée de fournir un flacon de gel hydro alcoolique à leurs enfants.**

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'établissement
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après chaque récréation
- Après être allé aux toilettes ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
- 

### Le port du masque

Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque « grand public » relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple). Les masques « faits maison » sont à proscrire.

**Pour le personnel :**

	ECOLE PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Niveau 1 / niveau vert	Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées.		
Niveau 2 / niveau jaune			
Niveau 3 / niveau orange			
Niveau 4 / niveau rouge			

**Pour les élèves :**

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit, indépendamment du niveau de mesures applicable. Pour les autres élèves, les modalités sont les suivantes :

	ECOLE PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
Niveau 1 / niveau vert	Pas de port de masque	<b><u>Port du masque obligatoire dans les espaces clos</u></b> et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées	
Niveau 2 / niveau jaune	<b><u>CP &gt; CM2 : Port du masque obligatoire dans les espaces clos</u></b> et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées	<b><u>Port du masque obligatoire dans les espaces clos</u></b> et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées	
Niveau 3 / niveau orange	<b><u>CP &gt; CM2 : Port du masque obligatoire dans les espaces clos et en</u></b>	<b><u>Port du masque obligatoire dans les espaces clos et</u></b>	
Niveau 4 / niveau rouge	<b><u>extérieur</u></b>	<b><u>en extérieur</u></b>	

**Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.**

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

**L'aération et la ventilation des classes et autres locaux**

Les espaces clos doivent être aérés le plus fréquemment possible.

Tous les locaux utilisés par des élèves sont aérés :

- 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves
- Pendant tous les interours
- Pendant toutes les récréations
- Pendant la pause déjeuner
- Pendant le nettoyage des locaux.

En outre, une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.

## LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ELEVES

Dès le niveau « vert », la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes

Un circuit de déplacement dans les différents escaliers pour la gestion des flux des élèves des différents niveaux est mis en place.

Les classes de collège et de lycée sont sédentarisées le plus possible dans la même salle en dehors des salles spécialisées, des groupes de langues et des groupes de spécialités en 1<sup>ère</sup> & terminales.

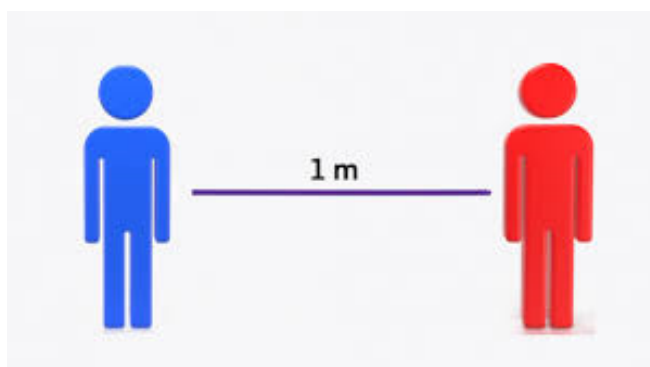
Une désinfection des plans de travail est effectuée à chaque changement de groupe.

	ECOLE PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
<b>Niveau 1 / niveau vert</b>	Pas d'obligation de limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux)		
<b>Niveau 2 / niveau jaune</b>	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise, notamment si la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier en maternelle). <b>Récréations organisées par niveau.</b>	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.
<b>Niveau 3 / niveau orange</b>	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise, notamment si la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier en maternelle). Récréations organisées par niveau. <b>Pendant la restauration, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté.</b>	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise.	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible, la limitation du brassage s'applique par niveau.
<b>Niveau 4 / niveau rouge</b>			

## LES REGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

- Maternelle : la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.
- Élémentaire – Collège – Lycée : le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A compter du **niveau jaune**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).



## LA RESTAURATION SCOLAIRE

S'agissant de la restauration, une protection est mise en place pour les élèves qui sont placés face à face.

Au niveau du collège les passages sont organisés par classe ; Des emplois du temps ont été conçus afin d'allonger le service de 11h35 à 13h30 et ainsi permettre une meilleure distanciation des élèves et des enseignants à table.

Au niveau du lycée, une salle supplémentaire a été ouverte et ainsi permettre une meilleure distanciation des élèves à table.



Les mesures spécifiques aux différents niveaux sont les suivantes :

	ECOLE PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
<b>Niveau 1 / niveau vert</b>	Les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves		
<b>Niveau 2 / niveau jaune</b>	La stabilité des groupes est recherchée. Les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table.	La stabilité des groupes est recherchée.	La stabilité des groupes est recherchée.
<b>Niveau 3 / niveau orange</b>	La stabilité des groupes est recherchée. Les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Les offres alimentaires en vrac sont proscrites dans la mesure du possible.	La stabilité des groupes est recherchée. Les offres alimentaires en vrac sont proscrites dans la mesure du possible.	La stabilité des groupes est recherchée. Les offres alimentaires en vrac sont proscrites dans la mesure du possible.
<b>Niveau 4 / niveau rouge</b>			

## ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

Les activités physiques et sportives se déroulent selon les modalités suivantes :

	ECOLE PRIMAIRE	COLLEGE	LYCEE
<b>Niveau 1 / niveau vert</b>	Autorisées en intérieur et en extérieur.		
<b>Niveau 2 / niveau jaune</b>	En principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée		
<b>Niveau 3 / niveau orange</b>	En principe à l'extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées		
<b>Niveau 4 / niveau rouge</b>	Les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.		

## LE NETTOYAGE ET LA DESINFECTION DES LOCAUX ET MATERIELS

### L'entretien est assuré par les services techniques et un service extérieur :

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.

A partir du niveau rouge, la désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

## L'INFORMATION, LA COMMUNICATION ET LA FORMATION

### Le personnel

Les enseignants ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Cette formation sera adaptée à l'âge des élèves pris en charge et réalisée, dans toute la mesure du possible, avant la reprise des cours ou dès le premier jour.

### Les élèves

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves.

Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou le cas échéant un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

## PROTOCOLE DE GESTION D'UN CAS CONFIRME

LISTE DES SYMPTÔMES (Site du Gouvernement) : « Survenue d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : fièvre ou sensation de fièvre (frissons, chaud-froid) ; toux ; maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ; perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), disparition totale du goût ; diarrhée ; difficultés respiratoires. »

### A. ELEVE AVEC SYMPTÔMES DANS L'ETABLISSEMENT

- Isolement immédiat de l'élève dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale dans un espace dédié permettant sa surveillance par un adulte, porteur d'un masque et de gants.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrières.  
Rappel de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant.  
Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou des signes d'étouffement, et au moindre doute, il faudra appeler le SAMU : 15 ou 112.
- Le chef d'établissement en informera les services académiques afin de préciser les suites à donner.
- Les enfants, camarades de l'élève susceptible d'être malades, changeront de salle pour permettre un nettoyage approfondi de la classe, avant de pouvoir y retourner.
- Les parents des enfants ayant fréquenté le malade seront également informés pour qu'ils puissent assurer une surveillance accrue.
- L'élève ne doit pas revenir à l'école, au collège ou au lycée avant d'avoir consulté un médecin.
- Si consultation d'un médecin et test prescrit → attente des résultats  
(Test négatif : retour dans l'établissement/ Test positif : informer immédiatement l'établissement)
- Si consultation d'un médecin et test non prescrit :  
Retour dans l'établissement si absence de symptômes, avec certificat médical ou attestation sur l'honneur d'avoir consulté un médecin, de ne pas avoir eu de test prescrit.
- Sans attestation de la famille, ni consultation du médecin le cas échéant : « le retour se fera après 7 jours (si absence de fièvre) »

### B. ELEVE CAS CONFIRME

- Les responsables légaux de l'élève avisent sans délai le chef d'établissement du résultat positif du test ou de la décision médicale confirmant l'atteinte par la Covid-19 et, le cas échéant, de la date d'apparition des symptômes.
- Le chef d'établissement en informera les services académiques afin de préciser les suites à donner.
- Retour dans l'établissement
  - 7 jours pleins à partir de la date de début des symptômes avec absence de fièvre au 7ème jour pour les cas symptomatiques. En cas de fièvre au 7ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptômes ;
  - 7 jours pleins à partir du jour du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques ;
- Le chef d'établissement, par mesure de précaution, identifiera la liste des personnes susceptibles d'être contact à risque et non vaccinées pour lesquelles il met en place des mesures d'éviction en attendant la validation par l'ARS.
- L'élève qui n'est finalement pas identifié « contact à risque » et non vacciné rejoint l'établissement scolaire ; L'ARS est responsable du recensement et du suivi des personnes contact à risque et arrête la stratégie de dépistage adaptée.